



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260417-2026-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

CONSEIL MUNICIPAL

2026-038

Séance du 17 avril 2026

## DÉLIBÉRATION

**Objet :** Election des délégués du Conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Sarcelles Marcillat

L'an deux mil vingt-six, le 17 avril à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

**Étaient présents :** Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMDAOUI, Nabil CHABANE, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Samba GASSAMA, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sihem BSILA, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjoints au Maire), Henriette MELIZER, Régis RAMOS, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Sabrina MESLEM, Hassan HAMMANE, Aurélie WALLABREGUE, Kévin ZINDY, Cyril ABEL, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Marwa JEBBOURI, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, François-Xavier VALENTIN, Yelikh BOUANDZI, Ali BOUJERFAOUI, Ninos OCLIN, (Conseillers municipaux).

### **Représentés par pouvoir :**

Ul Zaman TAHAWAR	pouvoir à	Hassan HAMMANE
Cyril MOUGEOT	pouvoir à	Sabrina MESLEM
Elodie LEMONNIER	pouvoir à	Grégory FOURNIER
Inès HERBADJI	pouvoir à	Khadidja BOUGUELMOUNA
Laetitia BEN ATOUIL	pouvoir à	Thomas MENDY
Julia UZAN	pouvoir à	Odile STANCIU

**Secrétaire de séance :** Sabrina MESLEM

---

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5711-1 et L.5211-7,

Considérant qu'il est nécessaire, suite au renouvellement des Conseils municipaux, de procéder à l'élection de trois membres titulaires et de trois membres suppléants pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Sarcelles Marcillat,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal procède à l'élection, au scrutin secret,

Par 35 voix pour et 10 abstentions,

**Article unique** : Sont élus délégués au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Sarcelles Marcillat :

**Titulaires**

Marina RIBEIRO  
Inès HERBADJI  
Sambou DIABY

**Suppléants**

Sabrina MESLEM  
Mamadou DIALLO  
Samba GASSAMA

Fait et délibéré en séance le 17 avril 2026.

Le Maire,  
Bassi KONATE



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,  
Certifie le caractère exécutoire du présent acte  
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 27.04.26  
Et notifié ou publié par extrait le 24.04.26  
Pour le Maire et par délégation